

# Crédit Bullet

## Fiche d'information

### Objectif

Un crédit bullet vous permet de financer l'achat, la construction ou la rénovation d'un bien immobilier qui sera remboursé par la vente, prévue à moyen ou long terme (> 24 mois), de biens mobiliers ou immobiliers.

### Principe

Sur la base de votre plan d'investissement et/ou des offres reçues, de votre apport personnel et de la valeur du/des bien(s) à vendre, nous déterminons ensemble le montant à financer. Dès que vous disposez des liquidités, vous pouvez rembourser le crédit bullet.

### Caractéristiques

**Montant:** minimum 5.000 EUR

**Périodicité des remboursements:**

- Capital: un remboursement unique, dès que les liquidités sont disponibles
- Intérêts: remboursement mensuel, trimestriel, semestriel, annuel

**Durée:** minimum 12 mois – maximum 120 mois (prolongation possible jusqu'à 240 mois avec accord du comité de crédit)

**Modalités de prélèvement:** vous disposez d'un maximum de 24 mois pour utiliser le financement. Vous pouvez prélever le montant en une fois ou en plusieurs tranches, généralement sur la base de preuves d'investissement.

### Taux d'intérêt et provisions

**Variabilité du taux:** trimestrielle ou semestrielle, 1/1/1, 3/3/3, 5/5/5, 10/5/5, 15/5 ou taux fixe

**Les frais de dossier** varient en fonction du montant et/ou de la durée: ceux-ci s'élèvent à minimum 600 EUR et maximum 1.250 EUR.

**Commission de réservation:** chaque trimestre, vous payez une commission de réservation de 0,10% par mois sur le montant non prélevé du crédit à partir du premier jour du quatrième mois qui suit à la date du contrat.

**Indemnité de gestion:** minimum 20 EUR – maximum 25 EUR par trimestre (en fonction du montant)

**Remboursement anticipé:** possible moyennant le paiement d'une indemnité de emploi égale à:

- Pour les crédits d'un montant < à 2.000.000 EUR: 6 mois d'indemnité de emploi
- Pour les crédits d'un montant > à 2.000.000 EUR: indemnité dite de 'funding loss'. Cette indemnité est égale à la différence entre:
  - la somme des termes actualisés encore à payer (amortissements en capital + intérêts) jusqu'à la date de la prochaine révision contractuelle du taux ou, à défaut, jusqu'à l'échéance du crédit, d'une part, et
  - le capital remboursé anticipativement, d'autre part.

L'actualisation s'effectue, la première année, sur la base de l'Euribor et, à partir de la deuxième année, sur la base des taux IRS (taux d'intérêt interbancaires).

## Aides d'État

Un crédit bullet peut être combiné avec les aides d'état. Pour plus de détails :

<http://www.financementdesentreprises.be/fr/accompagnement-soutien-et-garanties-publiques>

## Une plainte à déposer ou une suggestion à formuler?

Contactez le service de médiation de la Banque Van Breda par e-mail à

[satisfactionclientele@banquevanbreda.be](mailto:satisfactionclientele@banquevanbreda.be) ou par téléphone au 0800 / 93 006. Au

besoin, vous pouvez faire appel au service de médiation du secteur financier. Pour plus d'infos, consultez: [www.ombudsfin.be](http://www.ombudsfin.be).